

Diffusé par SECAAR 01 BP 3011 LOMÉ 01 TOGO 00228 22 20 28 20 secretariat@secaar.org www.secaar.org



UNE AUTRE FAÇON D'AIDER

Par Fernand Vincent



UNE AUTRE FAÇON D'AIDER

L'aide aux pays en voie de développement se traduit, dans la plupart des cas, par des dons, c'est-à-dire des transferts financiers du Nord vers le Sud sans remboursement. Des situations de pauvreté, voire d'urgence, justifient ce mode de faire. Il s'agit avant tout de de permettre à des hommes et à des femmes de survivre.

Dès que ces situations extrêmes sont dépassées, on peut entrer dans une phase de développement local ; l'aide internationale intervient pour financer des opérations ponctuelles : creusage de puits, aménagement d'une route, construction d'un dispensaire, d'une école, financement d'un centre d'animation, d'une plantation, d'une petite entreprise artisanale, etc.

Il arrive hélas, trop souvent, parce que les partenaires locaux ont su "manoeuvrer" et maintenir des relations privilégiées avec les donateurs, que les projets qui devraient s'autofinancer continuent à bénéficier de dons, même après quelques années.

Donner de l'argent sans discernement est une erreur qui engendre la dépendance et un esprit d'assisté. L'assistance financière peut en effet être aussi perverse que l'aide alimentaire qui empêche les productions agricoles locales de se développer.

En plus, un don ne mobilise pas ceux qui le reçoivent. Il faut donc apprendre à donner à ceux qui ont décidé de s'aider eux-mêmes et de s'auto-développer.

Pour qu'il y ait développement durable, l'aide doit respecter deux règles simples :

- Financer par des dons le développement social, l'éducation, la santé, les grandes infrastructures,
- favoriser l'accès au crédit des banques locales aux groupes engagés dans des projets productifs lançant des entreprises de développement rentables et bien gérées.

Malheureusement, permettre aux "plus pauvres "d'accéder aux crédits n'est pas chose facile. Quand un groupe d'artisans ou de femmes commerçantes se présente devant un banquier de la capitale ou un chef-lieu et demande un prêt pour un projet intéressant, le banquier refuse car ce projet n'est pas "banquable". Les associations d'appui au développement local rencontrent constamment ce problème. Comment aider des groupes locaux motivés et compétents qui ont décidé de promouvoir des "entreprises de développement"?

Quatre exemples de financement alternatif

Les quatre cas cités ci-après apportent des solutions concrètes à cette question. Ils ont l'avantage d'avoir été réalisés dans le Tiers-Monde, en partenariat entre donateurs et associations de développement.

a) La création de fonds rotatifs pour l'accès au crédit

Sur la base d'une collaboration concluante, le donateur et l'association de développement se mettent d'accord sur la création d'un fonds rotatif. Le donateur crée le capital de ce fonds par un don et transfère l'argent dans le pays. L'association locale utilise cet argent et le prête à ses membres à un taux d'intérêts fixe. Les membres remboursent, ce qui permet de prêter à d'autres, et ainsi de suite... Il y a donc don à l'association locale, c'est-à-dire création d'un capital et prêt de ce capital par l'association à ses membres, qui mettent en route un système rotatif de prêts.

L'avantage d'un tel système est clair. Il rend l'aide plus adulte et membre de l'association locale plus autonome. Il faut toutefois être prudent quant à la fixation du taux d'intérêts qui, s'il est trop bas, peut créer des problèmes au moment où ce type de crédit s'arrête.

De plus, si le capital passe d'une monnaie forte à une monnaie locale qui peut être sujette à l'inflation, la capacité de prêts du fonds rotatif peut rapidement diminuer. Plusieurs donateurs utilisent de telles formules, par exemple la DDA (Direction de la coopération au Développement et de l'Aide humanitaire) à Berne avec l'association paysanne 6 S (Savoir se Servir de la Saison Sèche au Sahel).

b) Fonds international de crédit

A l'exemple de la SCOD, (Société Coopérative oecuménique de développement, Utrechtweg 91, 3818 Amersfoort, Hollande), dont le capital est constitué par des contributions des chrétiens du monde entier, des prêts sont accordés à des entreprises locales à des conditions souvent fort avantageuses.

Un tel système, très semblable à celui du système bancaire classique, est intéressant. Il est cependant dangereux de prêter en monnaie forte à des associations de développement du Tiers-Monde qui sont en zone inflationniste. Celles-ci doivent en effet rembourser en devises, alors que souvent ces associations n'exportent pas et ne peuvent donc disposer de devises.

c) Les garanties bancaires

Constitué localement ou sur le plan international, un fonds de garanties en monnaie forte est placé dans une banque du Nord pour accorder des garanties ou cautions à des groupes locaux qui en ont besoin. De tels systèmes fonctionnent parfaitement et donnent pleine satisfaction aux groupes locaux qui peuvent ainsi avoir accès au crédit de leur banque locale grâce à la caution accordée par le fonds international.

La Fondation RAFAD (Recherches et Applications de Financements Alternatifs au Développement), 3 rue de Varembé, 1211 Génève 20, a déjà accordé de très nombreuses garanties dans une quinzaine de pays du Tiers-Monde.

La "Women's World Banking" (Banque Mondiale des Femmes) à New York (684 Park Avenue, New York, N.- Y. 10021) accorde également de telles garanties.

d) La prise de participation

Quand un groupe local a décidé de créer son entreprise et qu'il est à même de rassembler une partie du capital par des apports propres ou du crédit, elle peut solliciter des "prises de participation" en s'adressant à d'autres partenaires locaux ou internationaux.

Les catholiques français ont créé, en rassemblant leur épargne dans un Fonds national, la "Société Internationale de Développement Industriel " (SIDI), 5 rue Jean Lantier, 75001 Paris, et peuvent, par l'intermédiaire de cette société, acheter des actions et participer à la création du capital d'une entreprise qui se lance.

Étant donné l'objectif de la SIDI, dès que les initiateurs de l'entreprise sont capables de racheter les actions de SIDI, cette dernière se déclare automatiquement disposée à les vendre au prix réel.

Remettre en question notre façon d'aider

Modifier la façon d'aider est devenu impératif. Les agences de financement du développement doivent se remettre en ouestion.

Il faut qu'ensemble, associations de développement du Tiers-Monde, et donateurs planifient la fin de l'aide, c'est-à-dire établissent les règles qui conduiront à l'autonomie financière du partenaire.

Cela suppose que, dès le départ, on s'accorde sur la nécessité de permettre aux associations locales de créer un capital-réserve qui est seul capable, à long terme, de générer l'autonomie financière.

Or, la création de ce capital et de cette autonomie financière dépend évidemment de la façon dont les programmes et projets qui produisent des biens ou des services peuvent, peu à peu, être transformés en entreprises rentables grâce à l'accès au crédit.

Quelques propositions

Les deux propositions suivantes pourraient être une première réponse donnée par les associations membres de la Fédération génévoise de coopération, l'État de Génève, la Ville de Génève, les communes et la population génévoise :

- Aider les associations locales à s'autodévelopper en finançant davantage de projets qui leur permettent l'accès au crédit,
- Mobiliser une partie de l'épargne personnelle des collectivités et de la population génévoise pour la création d'un fonds de garantie qui permettrait à des associations de développement du Tiers-Monde de réaliser les projets qu'elles auront elles-mêmes conçus.

Fernand Vincent Secrétaire général de "Innovations et Réseau pour le Développement" (IRED)

